

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 décembre 2021

Date de convocation : 10/12/2021

Date d'affichage : 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 15 décembre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. POUILLY Jérôme, Maire.

Étaient présents : ATHALE Carole, ARMAND Florence, BEC Alain, BERRUYER Joël, BUGNAZET Éric, DUMONCHAU Denise, LAMOUILLE Fabrice, MAHÉ Magali, PELLAT-CHILLOT Laurent, PERRIER Dominique, POUILLY Jérôme, TONI Félix

Étaient absents excusés : BEC Alain a donné procuration à DUMONCHAU Denise, GRANGE Lucie a donné procuration à MAHÉ Magali, LEXTRAIT Loïc a donné procuration à ARMAND Florence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Magali MAHE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 18/11/2021.
- Urbanisme.
- Délibération portant sur de modification de budget
- Rapport de fin de travaux de la toiture de la salle des fêtes
- Bilan de fin d'année des actions des commissions
- Sujet divers.

Monsieur le Maire, Jérôme POUILLY demande d'ajouter une délibération portant sur la mise en place des paies à façon par le CDG 26, au conseil municipal.

Les élus du conseil municipal sont d'accord pour cet ajout.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

URBANISME

Les dossiers d'urbanisme en cours (depuis le conseil municipal du 07/10/2021) :

✓ Dépôts :

- CUa parcelle Z 333 et Z 337- chemin du Chêne
- DP 02620721C0018 - isolation par l'extérieur-route de Parnans.
- DP 02620721C0019 -réfection de toit avec dépose de plaques fibrociments-chemin de Thau.

- PC 02620721C0013- construction d'une maison individuelle, lotissement le plein Sud- les Brudeaux.
- PC 02620721C0014- création d'un hangar agricole, route de la Grenerie.

BILAN DE FIN D'ANNEE DES ACTIONS DES COMMISSIONS 2021

- Urbanisme
 - Certificat d'Urbanisme : 16 CUa
 - Déclaration d'Intention d'Aliéner : 6 DIA
 - Déclaration préalable de travaux : 20 DP
 - Permis de construire : 15 PC
 - 33 RDV d'urbanisme (orientations, visites sur place et recollements)

- Panneau Pocket, Statistiques 2021 au 11 Décembre 2021 :
 - 166 smartphones ou tablettes connectées
 - Depuis le 1er janvier 2021 :
 - 88 publications dont 13 alertes « vigilance météo »
 - Soit 15 801 lectures

- SIVU- Salle des fêtes de Montmiral
 - Installation d'un défibrillateur
 - Mise aux normes du tableau électrique ENEDIS
 - Rénovation des tableaux électriques
 - 22 réservations

- Forum des associations :
 - 13 associations des communes de Montmiral et St Michel
 - Marché de Noël :
 - 20aine d'exposants dont 4 associations exposantes :
 - ✓ Amicale Laïque,
 - ✓ Minimoy's,
 - ✓ Comité des fêtes de Saint Michel
 - ✓ Association école du cèdre

- Commission Déchets
 - 4 commissions agglo à Valence
 - 4 bennes tournantes à la Jassaudière

- Sécurité électrique des bâtiments communaux
 - Mise aux normes des installations électriques :
 - ✓ Mairie + atelier

- Ecole + cantine
 - Salle paroissiale
 - Kiosque
 - Salle des fêtes
- Site internet
 - Rajout d'une rubrique activité locale
 - Rajout d'une rubrique document consultable et valence romans agglo
 - Enquête sur le projet photovoltaïque
 - Actualités : 1 à plusieurs articles par semaine
- SIVOS
 - **Budget**

L'état du budget avec un prévisionnel pour la fin de l'année montre des dépenses maîtrisées. Décision de demander 78 000 € par commune, 76 000 € pour les frais de fonctionnement et 2 000 € pour réduire de déficit comptable du SIVOS des années précédentes soit une réduction de 2 000 € par rapport au budget.
 - **Impayés**

Au total, il reste encore 2 061 € d'impayés pour 2020/2021 (dont 810 € de septembre 2021).
 - **Convention territoriale globale avec la CAF et Valence Romans Agglo**

Les objectifs sont : développement de l'offre et maillage territorial, réponse aux besoins spécifiques, promotion de l'égalité des chances et implication citoyenne et mise en réseau des acteurs.

Conclure une convention avec la CAF entraîne en pratique plusieurs conséquences : déclaration de l'activité, taux d'encadrement à respecter, obligation de réaliser des activités...

En contrepartie, le SIVOS perçoit une participation financière de la CAF de minimum 6 000 € par an.
 - **Organisation du SIVOS**

Le président Benoit Bachelin a démissionné du SIVOS et a été remplacé par la nouvelle présidente Guislaine BARTHELON

Jérôme GUILLOUD du conseil municipal de Saint Michel a rejoint les membres du SIVOS, le SIVOS comprend 3 élus de Saint Michel et trois élus de Montmiral.
 - **Qualité de l'air des écoles**

Début d'étude avec auto-diagnostic suivant document INERIS : Les deux écoles ne semblent pas présenter d'activités extérieures potentiellement émettrices, de formaldéhyde et de perchloroéthylène ainsi que dans les locaux contigus aux pièces occupées par les élèves ou activités extérieures. Le risque de benzène est également peu probable.
 - **Chiffrage – Synthèse de la mesure de la qualité de l'air**

Le mesure de la qualité de l'air peut être réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC avec soit une prestation complète soit un autodiagnostic. La prestation complète est prise en charge entièrement par le laboratoire avec mesure sur deux périodes de l'année alors que la pose des kits de mesure pour l'autodiagnostic doit être réalisée par des membres du SIVOS, la prestation du laboratoire étant dans ce cas de fournir et d'analyser les kits.

La synthèse des coûts est présentée ci-dessous :

	Saint Michel + Garderie		Montmiral	
	Nb de pièce	Coût HT	Nb de pièce	Coût HT
Prestation complète	1 salle 1 garderie	1975 €	2	1975 €
Autodiagnostic	1 salle 1 garderie	520 €	2	520 €
CAPTEUR CO₂ – facultatif				
Produits fabriqués en France, en Europe 275 € HT → disposent de sondes pour mesurer précisément le taux de CO₂ 1 capteur acheté pour les deux communes et payé par le SIVOS Fonction pédagogique de bonne pratique, il sera utilisé dans toutes les salles par alternance				

Le SIVOS a décidé de faire la mesure par autodiagnostic afin de limiter les coûts, le gain sera de 1450 € par commune.

- Activité du Maire
 - 33 Rdv d'urbanisme
 - 52 réunions de coordination et/ou technique
 - 51 Rdv de sollicitation d'administrés
 - 36 Réunion Agglo / Département
 - 5 chantiers communaux (espaces verts, fabrication marché de Noël)
 - 2 demi-journée de formation
 - 6 Recrutements (5 CDD, 1 CDI) + accompagnement
 - 12 Conseils Municipaux et autant de réunions de prépa de CM (x2 en juillet)
 - + organisations élections, représentation de la commune et CEPR

- Composition des commissions

	Suivi	Membres des commissions			
FINANCES		Carole	Florence	Eric	
VOIRIE		Joel	Dominique	Laurent	Félix
BATIMENTS - TRAVAUX	Carole	Fabrice	Denise	Loic	
SIVOS - ENFANCE		Magali	Lucie	Carole	Enfance FLORENCE
SIVU - Salles des FETES		Alain	Félix	Joel	Dominique
FORETS & PISTES FORESTIERES		Félix	Laurent	Pistes Loic	
ESPACES VERTS - FLEURISSEMENT - Jardins Partagés		Denise			
GESTION DES DECHETS		Alain	Loic		
ASSAINISSEMENT - RESEAUX D'EAU		Joel	Eric	SIEH Carole	
COMMUNICATION - GESTION SITE WEB		Florence	Magali	Denise	
ASSOCIATIONS		Denise	Alain		
PATRIMOINE		Denise	Magali		
CCAS		Lucie	Denise		
DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE		Joel	Laurent		
URBANISME		Jérôme	Carole	Eric	
FESTIVITES		Denise	Alain		

DÉLIBÉRATION 48/2021 portant sur la modification du budget pour une ouverture de crédit du F.P.I.C.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que pour donner suite à l'information donnée par la DDFIP et la préfecture, il est nécessaire de prendre la décision modificative de budget suivante afin de reverser le montant du FPIC à l'EPIC

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D60632 : F.de petit équipement	91.00 €	
TOTAL D 011 : charges à caractère général	91.00 €	
D 739223 : FIPC fonds national de péréquation		91.00 €
TOTAL D014 : Atténuation de produits		91.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE d'approuver** le vote du budget pour d'ouverture de crédit- F.P.I.C.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter au nom et pour le compte de la commune toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conformément à la Loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, la présente délibération est exécutoire de plein droit. A cet effet, le Maire certifie avoir effectué ce jour, sa publication ainsi que sa transmission à Monsieur le Préfet du Département de la Drôme à Valence.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jérôme POUILLY

DÉLIBÉRATION 49/2021 portant sur la mise en place de l'externalisation des paies à façon par le CDG 26

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la démarche et les tarifs sur l'externalisation des fiches de paies, cette gestion sera faite par le CDG 26 dès le mois de janvier 2022. Le budget annuel sera de 1462 €.

Tableau du CDG 26 : Pôle paie externalisée annexe A convention d'adhésion		
Prestations	Collectivités Etablissements publics Affiliés	
Réalisation d'un bulletin de paie	12 €	
Création d'un dossier agent*	20 €	
Création d'une nouvelle collectivité*	Jusqu'à 10 agents	150 €
	De 11 à 50 agents	200 €
	De 51 à 200 agents	250 €
	Plus de 200 agents	300 €
*Si l'adhésion a lieu en cours d'année, ces tarifs seront doublés compte tenu du travail lié à la récupération des données antérieures.		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE d'approuver** le vote du budget pour l'externalisation des paies à façon par le CDG 26.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter au nom et pour le compte de la commune toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conformément à la Loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, la présente délibération est exécutoire de plein droit. A cet effet, le Maire certifie avoir effectué ce jour, sa publication ainsi que sa transmission à Monsieur le Préfet du Département de la Drôme à Valence.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jérôme POUILLY

Rapport de fin de travaux de BPH

Monsieur le Maire présente le descriptif sommaire des opérations de désamiantage réaliser par la SAS BPH. (le rapport est consultable en mairie)

● **Sujets Diverses :**

- Rupture conventionnelle d'une ex-agent de la commune
- Vaccination 3^e Dose :

Quelles sont les personnes concernées ?

Le rappel vaccinal correspond à l'administration d'une injection de vaccin supplémentaire 6 mois minimum après vaccination complète pour les personnes éligibles, c'est-à-dire :

- les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Éhpad) et des unités de soins de longue durée (USLD) ;
- les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile (avec une priorité pour les personnes de plus de 80 ans) ;
- les personnes à très haut risque de forme grave ;
- les personnes présentant des comorbidités qui augmentent le risque de formes graves de Covid-19 ;
- les personnes sévèrement immunodéprimées
- Possibilité de créneaux réservés pour les Montmiralois => à organiser
- Mise en service des guirlandes lumineuses à partir du 26 novembre 2021 et déconnexion le 10 janvier 2021.
- Décorations fin d'année du village : Grand sapin et la rue principale – Marche de Noël du 18 déc.
- Projet éolien sur St Lattier
- Paniers aux aînés et distribution
- Rapports : Rapport d'eau potable, Gestion des déchets, Assainissement => disponibles au secrétariat

- Différence entre réacteur nucléaire et E.P.R.
- Le recensement des ouvrages d'art sous l'autorité du CEREMA, bureau d'études **SETEC Diadès à Lyon**, commencera les visites dans les communes de la Drôme dès la semaine prochaine.

Ils interviendront sur notre commune entre la période du lundi 13 décembre 2021 jusqu'à fin février 2022.

Il est 10 h 20 le Conseil Municipal est clos

La secrétaire de séance Magali MAHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Magali Mahe'.